

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public  
Consultation du 16 août au 6 septembre 2022**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000  
« Vallée du Rutin, coteau de Chaumiton, étang de Saosnes et forêt de  
Perseigne »**

Aucune observation n'ayant été émise lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.